



Vente immeuble sci

Par led

Bonjour

Mes enfants, au décès de leur père ont hérité de 50% de la sci familiale qui est propriétaire d'un immeuble locatif.

Aujourd'hui nous souhaitons le vendre et dissoudre la SCI.

Moi je suis donc copropriétaire depuis 34 ans et mes enfants depuis 4 ans.

en cas de plus-value, serais-je moi aussi imposée ?

Merci pour vos réponses

Led

Par DIU1973

Bonjour

Dans votre cas, puisque la SCI possède le bien depuis 34 ans, elle est effectivement exonérée de l'impôt sur la plus-value lors de la vente du bien, ce qui signifie que vous et vos enfants ne serez pas imposés sur cette plus-value au moment de la cession.